

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 21 AVRIL 2020

PRÊT SOLIDARITÉ TPE – 840 000€ MOBILISES POUR LES ENTREPRISES

Après le Prêt Urgence Entreprises lancé le 8 avril, Grand Angoulême intensifie son soutien aux plus petites entreprises et s'allie à la Région Nouvelle-Aquitaine et à la Banque des Territoires, dans le fonds de prêt de solidarité et de proximité : un effet levier qui permettra de mobiliser 840 000€* pour le territoire.

CRÉATION DU FONDS

La Région Nouvelle-Aquitaine met en œuvre un fonds de prêt régional avec la Banque des Territoires à destination des TPE de proximité et des associations impactées par la crise du Covid-19, aux côtés des intercommunalités qui souhaitent s'y associer.

GrandAngoulême a immédiatement saisi l'opportunité d'amplifier son soutien aux entreprises et a décidé d'injecter 280k€ dans ce fonds.

POURQUOI ? POUR QUI ?

Ce fonds permet le financement d'un besoin de trésorerie à très court terme découlant de la crise Covid-19 et non pris en charge intégralement par les autres dispositifs publics ou privés selon les modalités suivantes :

- **prêt public de 5 000 € à 15 000 €**
- versement en une seule fois
- remboursable sur une durée de 4 ans avec possibilité d'un différé maximal de 12 mois
- **prêt à taux à zéro, sans garantie**

Le fonds de prêts s'adresse :

- **aux TPE de moins de 10 salariés** des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de proximité (dont micro-entreprises)
- **aux associations employeuses de moins de 50 salariés** ayant une activité économique
- aux entreprises relevant d'une activité métiers d'art et aux entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu

Ce dispositif n'est pas ouvert aux professions libérales, médicales et aux activités exercées en sus de son activité principale.

INFORMATION - CONTACT

Le fonds est géré par le réseau Initiative en Nouvelle-Aquitaine, qui mobilise l'ensemble de ses membres, plateformes Initiative du territoire, et ses partenaires pour le déployer.

Tout comme pour le prêt urgence entreprises, l'instruction des demandes est réalisée localement, par un comité composé d'acteurs économiques de proximité.

Les demandes s'effectuent en ligne **uniquement** à cette adresse Internet : <https://fondstpenouvelleaquitaine.fr>.

La maison de l'entreprendre de GrandAngoulême (entreprendre@grandangouleme.fr) reste bien entendu à la disposition des entrepreneurs souhaitant des informations sur l'ensemble des différents dispositifs en cours.

RAPPEL DU PRÊT URGENCE ENTREPRISES

GrandAngoulême met en place un prêt d'honneur de 650 000 € pour soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie durant la crise COVID-19 dans les cas suivants : baisse importante de l'activité, fermeture de l'entreprise, entrepreneur sans revenu suffisant pour couvrir ses besoins vitaux immédiats.

Afin d'aider les entreprises pendant le confinement, GrandAngoulême lance le

**PRÊT
URGENCE
ENTREPRISES**

650K€
pour soutenir la trésorerie des entreprises

SIMPLE & RAPIDE

Grand Angoulême Contactez entreprendre@grandangouleme.fr

*840 000 € : 2€ injecté par le territoire (2€ par habitant) = 6€ grâce à l'abondement à parts égales de la Région et de la Banque des Territoires.

CONTACT PRESSE

Christine PRECIGOUT

Chargée de communication numérique et des relations publiques

05 16 53 02 31 / 06 86 41 17 14

c.precigout@grandangouleme.fr